



Communiqué — 9 février 2020

Baccalauréat : l'échec des «E3C», preuve par l'absurde de la nécessité d'épreuves terminales, nationales et anonymes.

Dans un très grand nombre de lycées, les épreuves communes de contrôle continu, dites E3C, se déroulent dans des conditions désastreuses : sujets inadéquats et disponibles sur les réseaux sociaux, épreuves retardées, interventions des forces de l'ordre. Dans d'autres lycées, les épreuves ont dû être reportées, sans que l'on sache quand, ni dans quelles conditions elles pourront se tenir. Partout la correction par des professeurs de l'établissement entre en contradiction avec le principe d'impartialité, garant de l'égalité des candidats.

Cet échec ne sanctionne pas seulement l'impréparation d'une réforme que le ministre a choisi d'appliquer coûte que coûte, sans jamais tenir compte de l'avis des professeurs. Il montre l'impossibilité de substituer un contrôle continu aux épreuves anonymes, terminales et nationales du baccalauréat, seules à même de garantir l'égalité des candidats, que réclament les élèves et les enseignants mobilisés.

L'APPEP s'inquiète du déroulement des années scolaires à venir. Chaque année, entre janvier et juin, il faudra en effet que les lycées organisent en Première les deux sessions d'E3C, les épreuves pour les élèves qui abandonnent une spécialité ainsi que les épreuves anticipées de français, et, en Terminale, les E3C, les épreuves de spécialité, le grand oral et l'épreuve de philosophie. Le bac «simplifié» comptera donc huit mini-sessions en six mois.

Cette désorganisation institutionnelle nuira à la qualité du travail mené avec les élèves, exigera une dépense d'énergie disproportionnée de la part des enseignants et des administrations, qui seront détournés de leurs tâches essentielles.

L'APPEP demande qu'il ne soit pas pris prétexte des désordres actuels et à venir pour accroître un contrôle continu, qui augmenterait encore les inégalités entre les établissements et la pression sur les professeurs.

L'APPEP exige du ministère qu'il renonce au contrôle continu, sous quelque forme que ce soit, et rétablisse les épreuves terminales, nationales et anonymes du baccalauréat.